vrier 1895, à 4 0/0, il deviendrait ensuite à partir du 15 février 1899 un nouveau fonds 3 1/2 0/0; cinq ans après, le 15 février 1905, l'unification de la dette française pourrait être opérée en un fonds unique 3 0/0.

L'explosion de la chaudière du « Sarrazin »
Les blessés

Rochefort, 13 janvier. — Les blessés dans l'explosion de la chaudière du *Sarrazin* sont MM. Mangini, ingénieur de la marine, Compunan, ingénieur civil de la Cie de Bordeaux, un second maître de la marine et quatre ouvriers.

L'explosion s'est produite quand le torpilleur était en rade de l'île d'Ars.

Les Espagnols au Maroc

Melilla, 13 janvier. — Le courrier du Sultan a été attaqué et blessé entre Marrakesch et Mazagran. Les dépêches ont pu être recueillies. La route que doit suivre l'ambassade espagnole semble peu sûre.

Une double exécution capitale à Bône

Bône, 13 janvier. — Deux Arabes ont été exécutés ce matin à 6 heures. Ils sont morts en psalmodiant des versets du Coran. Une foule immense assistait à l'exécution.

Le procès de Wilson contre la « Cocarde »

Paris, 13 janvier. — Aujourd'hui est venu, devant la cour d'assises de la Seine, le procès intenté par M. Wilson à la *Cocarde*, au lendemain de l'insertion, dans ce journal, d'une lettre de Marius Tournadre, dans laquelle celui-ci offrait, à la commission d'enquête parlementaire, des preuves matérielles de faits de corruption, ayant présidé à l'élection de Loches.

MM. les députés Royer et Leydet, cités comme témoins, se retranchant derrière le secret professionnel, en leur qualité de membres de la commission, pour ne point parler, n'ont pas comparu; aussi le représentant de la *Cocarde* a-t-il déposé des conclusions tendant à obtenir le renvoi de l'affaire à une autre session.

La cour s'est rendue à ce désir.

Arrêt du Conseil d'Etat touchant la nomination des membres des Conseils de fabrique

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient de rendre une décision intéressante dans un litige entre l'administration des cultes et Son Eminence le cardinal archevêque de Reims.

On sait qu'en cas de vacance parmi les membres d'un Conseil de fabrique, l'élection au remplacement doit être faite dans la séance ordinaire du Conseil qui suit la vacance.

Mais si, un mois après l'époque de cette séance, le Conseil de fabrique n'a pas procédé aux élections, l'évêque diocésain a le droit de nommer lui-même.

C'est dans ces conditions que l'archevêque de Reims a nommé un membre du Conseil de fabrique de la succursale de Fonlzy.

L'administration des Cultes contestait cette nomination en se fondant sur ce que l'archevêque n'aurait eu le droit de le faire qu'après une mise en demeure adressée au Conseil de fabrique.

Le Conseil d'Etat a décidé au contraire, que cette mise en demeure préalable n'est pas exigée par la loi et que, les conditions de délai étant remplies, le cardinal archevêque de Reims a pu valablement procéder à la nomination qu'il a faite.

Au Conseil des ministres

Paris, 13 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Le général Mercier a été autorisé à soumettre au Parlement un certain nombre de projets de loi. Le premier fixe à 17 ans au moins et à 21 ans au plus les conditions d'âge pour la présentation aux examens de l'Ecole polytechnique.

LES OFFICIERS TERRITORIAUX

Le second dispose qu'à l'égalité de grade, les officiers, fonctionnaires ou agents de l'armée territoriale, ayant servi avec le même grade dans l'armée active, conservent les droits au commandement que leur conférait leur ancienneté.

LES PIGEONS VOYAGEURS

Le troisième projet édicte les pénalités nécessaires pour prévenir, en cas de guerre, les communications clandestines par les pigeons voyageurs.

LA MOBILISATION

Enfin le dernier projet a pour effet de rendre plus rapides les opérations de la mobilisation, des moyens de transport et d'alléger les charges budgétaires résultant de l'acquisition des chevaux nécessaires à la mobilisation.

LES ACHATS DE CHEVAUX POUR L'ARMÉE

Sur la proposition du ministre de la guerre, il a été décidé que les achats de chevaux ne seraient pas ajournés et auraient lieu, comme les années antérieures; on ne tiendra compte que de l'ajournement de la création de deux nouveaux régiments de cavalerie.

LES PROPOSITIONS ET INTERPELLATIONS

Enfin le conseil a délibéré sur les propositions et interpellations qui pourraient figurer en tête de l'ordre du jour.

Le commerce en 1893

D'après un rapport qui va être déposé à la chambre de commerce de Paris par un de ses membres sur le commerce en 1893 il ressort que les affaires, dans le monde entier, n'ont pas été dans un état dont on puisse se féliciter pendant cette année 1893. Partout, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la vie sociale a été troublée par des événements fâcheux. Les efforts des producteurs, des manufacturiers et des importateurs ont été paralysés par les difficultés peu ordinaires qu'ils ont rencontrées.

Il faut citer, en premier lieu, le bon marché de l'argent que les commerçants et les spéculateurs ont obtenu des plus grandes maisons de banque à moins de 5 0/0, ce qui n'a pas empêché l'offre de dépasser considérablement la demande.

Chez les agriculteurs, la plus grande épreuve de 1893 a été cette sécheresse sans exemple qui a duré depuis le commencement de mars jusque presque fin juin.

D'autre part, les grèves, l'avilissement du métal argent, le prix du rendement des impôts (cause naturelle du manque de production et de consommation) sont venus accélérer la décadence de l'activité commerciale.

A cette liste déjà longue d'adversités qui ont accablé et les capitalistes et les commerçants dont l'habileté et l'énergie ne furent jamais mises en doute, il faut ajouter encore les guerres, les révolutions, les troubles au Maroc, au Brésil, dans les républiques de l'Amérique centrale et dans l'Afrique du Sud.

Le malaise que tous ces malheureux événements ont engendré a été fatal au paisible développement du commerce, tant chez nous qu'à l'étranger. Il y a lieu cependant d'espérer que de telles calamités touchent à leur fin, la crise étant arrivée à son point le plus aigu.

L'épée de Bayard

Un habitant du canton de Fribourg (Suisse) vient de découvrir, dans un vieux château des environs, l'épée authentique de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.

Le dépositaire de cette précieuse relique vient d'adresser plusieurs photographies de cette épée aux conservateurs des musées nationaux français; il est probable que l'un d'eux s'en rendra acquéreur.

Un accident de chaudière sur un torpilleur
Sept blessés

Rochefort, 13 janvier. — Un accident de chaudière vient d'arriver sur le torpilleur *Sarrazin*, en essai à Rochefort et qui avait été construit sur les chantiers de la Gironde. Il y a eu 7 blessés; les détails manquent.

Le feu à l'exposition de Chicago

Paris, 13 janvier. — Le gouvernement a prévenu le délégué de France à Chicago, qu'il ait à soutenir très énergiquement les demandes d'indemnités, en faveur des exposants.

Le conflit hispano marocain

Londres, 13 janvier. — D'après une dépêche de Madrid au *Standard* de ce matin, les conditions de l'Espagne au sultan comprendraient, outre la punition des chefs coupables du Riff, la création d'une zone neutre autour de Melilla et une indemnité de 25 millions de pesetas.

La traite des noirs

Londres, 13 janvier. — Le *Times* annonce ce matin, d'après un télégramme de Mozambique, que M. Johnston, commissaire spécial britannique dans le Centre-Afrique, a battu un puissant chef arabe qui faisait depuis longtemps la traite dans la région de Nyassa. Les Anglais ont eu 3 tués et 9 blessés.

Les troubles en Sicile

Palerme, 13 janvier. — Ce matin on a affiché un décret défendant l'introduction en Sicile de toute espèce d'arme à feu et prescrivant à tous les citoyens de remettre leurs armes à la police.

Les armes seront restituées plus tard et sans frais aux propriétaires.

Une collision

Stuttgard, 13 janvier. — L'Express-Orient, allant de Paris à Vienne, a eu, à 7 heures du matin, à la station d'Asperg, une collision avec un train de marchandises. Personne n'a été blessé.

Dans l'Afrique occidentale
Une bataille sanglante

Sierra-Léone, 13 janvier. (Source anglaise). — Un corps de Sofas composé de 400 hommes a été battu le 20 décembre à Gahig en Tonkia par un détachement de la police de frontière fort de 300 hommes et quelques auxiliaires, sous le commandement du sous-inspecteur Taylor. 250 sofas et le chef Porrekery ont été tués, 130 ont été faits prisonniers.

Au Cameroun

Berlin, 13 janvier. — Les nouvelles reçues du Cameroun annoncent que les Européens sont obligés de quitter le pays devant l'impuissance des autorités allemandes à les protéger.

COMITÉ D'ÉTUDES SOCIALES

DES

Syndics ouvriers du Syndicat de l'Industrie Roubaisienne

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le programme de l'enseignement primaire est trop étendu et dans la pratique, ne prépare point suffisamment les enfants à leurs futures occupations. Tous les efforts des enfants et des maîtres sont concentrés sur le certificat d'études.

Il en résulte que les jeunes filles du peuple sortent de l'école pour entrer à l'atelier connaissant l'histoire de Clovis, d'Etienne Marcel ou de Robespierre, connaissant l'emplacement de Carpentras, de Brives et de Landerneau, mais incapables de ravauder un bas ou une veste. Plus tard, elles se marient, sans rien connaître des soins qu'exige un ménage, sans savoir faire la moindre cuisine, entretenir, laver et repasser le linge. De là une grande déception pour le mari, une cause de désaffection, de querelles; une cause de tentation pour la femme qui ne sait pas s'occuper chez elle, d'aller rôdeuser, une cause certaine de gêne et souvent de misère.

Un membre propose de consacrer trois heures chaque semaine à la couture et autant à la cuisine.

Il est répondu que l'autorité académique ne demanderait pas mieux que de développer l'enseignement de la couture, mais que la préparation au certificat d'études pousse les institutrices à rogner le temps consacré aux travaux à l'aiguille; souvent aussi elles cèdent au désir des enfants et des familles en les appliquant à des objets de coquetterie au détriment de la couture.

Ce qu'il faudrait, ce serait créer, dans les usines, des cours élémentaires de couture et de coupe, au moins une fois par semaine. Six cents jeunes filles suivent les cours de la ville : c'est quelque chose; mais on n'atteindra la masse que si l'usine le veut.

Quant à la cuisine, on pourrait, au lieu de conduire les jeunes filles au gymnase, les envoyer dans les écoles maternelles, aider à la préparation des aliments, qu'on y distribue aux enfants. Pour les écoles libres, il faudrait s'entendre avec les sœurs et voir ce qu'elles peuvent faire sous ce rapport.

Enfin il serait utile de répandre en ville une petite brochure indiquant la manière de faire une cuisine simple, convenable et peu coûteuse et engager les mères à y exercer leurs jeunes filles quand elles sont à la maison.

La préparation professionnelle des garçons, à l'école, est plus difficile. Les professions, même à Roubaix, sont si variées qu'on ne peut songer à annexer aux écoles des ateliers répondant à tous les besoins. Ceux qui existent ne s'occupent guère que du fer et du bois.

MM. les syndics expriment le vœu que le Syndicat s'occupe à créer, dans une école libre, des cours professionnels où les enfants des autres écoles libres iraient chaque semaine s'exercer à tour de rôle.

Il y aurait à payer les professeurs, à fournir le bois, le fer et les outils; mais on pourrait exiger des parents aisés une cotisation qu'ils paieraient volontiers. Dans nos écoles publiques, il y a une quantité d'élèves qui paient pour assister aux études.

Il existe d'ailleurs une école de ce genre à Douai.

A Roubaix, on pourrait placer dans l'école quelques métiers à tisser. On y donnerait aux enfants quelques notions pratiques de géométrie et de mécanique, et on les exercerait à faire à main levée des croquis cotés.

***

Après la lecture de ce qui précède, MM. les syndics apprennent avec plaisir que M. Louis Cordonnier a, dans un congrès de patrons, proclamé hautement la nécessité de créer dans chaque ville industrielle une école professionnelle élémentaire destinée à recevoir principalement les enfants des écoles libres. On peut considérer le principe comme admis par ces messieurs.

Quant à installer dans les usines des cours de couture et de coupe, ces Messieurs ont paru craindre que les jeunes filles ne retournent trop tard chez elles, ce qui pourrait n'être pas sans inconvénient. Cette difficulté, fait observer un syndic, n'existe plus; puisque les femmes ne peuvent travailler que 10 h. les cours pour pourraient avoir lieu de 6 h. du soir à 7 h. 1/2. On fait remarquer que ce sont bien plus les petits bourgeois que les ouvriers qui envoient leurs jeunes filles aux cours de coupe de la ville.

Il vient d'être fondé à Armentières une école ménagère dont l'utilité a frappé tous les patrons, et de ce côté-là encore, on peut espérer qu'il sera donné satisfaction à nos vœux.

On demande si l'école professionnelle ne pourrait réserver les heures du soir aux jeunes garçons occupés dans les usines, et qui ont chaque jour des heures libres, de par la loi.

Enfin, l'on exprime le regret qu'il semble impossible d'enseigner aux jeunes filles la manière de soigner et d'alimenter les petits enfants dont la mortalité effrayante est en général moins due à la misère qu'aux soins malentendus qu'on leur donne. On les bourre de soupe et de pommes de terre avant qu'ils soient capables de les digérer. Si le mari s'avise de risquer une observation, les voisins se moquent de lui et engagent sa femme à en faire autant.

Quant aux mères obligées de travailler dehors, elles confient leurs enfants à des voisines qui n'ont d'autres soins, d'ordinaire, que de les empêcher de crier. Aussi, fait observer un syndic, serait-il bien désirable que le salaire du mari permît à la mère de rester chez elle.

On eût pu ajouter qu'il faudrait multiplier les crèches, mais en les réservant strictement aux enfants des femmes qui ne peuvent absolument se passer de travailler dehors, comme les veuves et celles dont le mari souffrant peut néanmoins s'occuper du ménage.

POUR VOS LÈVRES

Le froid, qui menace vos mains, perce et fendilles vos lèvres. Voyez : elles saignent déjà ! Vite, un peu de Congoline, l'onctueux baume protecteur créé par Victor Vaissier, et l'hiver n'aura plus de prise sur votre bouche vermeille, sur vos mains délicates.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les funérailles à Roubaix du lieutenant d'infanterie de marine Camille Castelain. — A l'occasion de la cérémonie funèbre, que se propose de faire célébrer, en l'église Saint-Martin, la Société des « Anciens militaires de l'armée de mer », à la mémoire de notre regretté concitoyen, le lieutenant d'infanterie de marine Camille Castelain, mort en mission au Dahomey, les « Anciens orphelins de l'Hospice civil de Roubaix » se sont souvenus que le vaillant officier était un des leurs.

Ils ont décidé de se réunir, aujourd'hui dimanche, à sept heures du soir, chez Mme veuve Joseph Duthoit, rue de l'Epeule, 58, pour s'entendre sur le genre de manifestation qu'ils devront faire en l'honneur de leur camarade.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 6 janvier, la société particulière, dite : « Les Jeunes Pêcheurs de l'Escaut, » dont le siège est à l'estaminet de M. Gualbert Lambrecq, Grande-Rue, 251, a été autorisée à se constituer légalement.

L'incident de l'établissement d'apprêts de M. Alexandre Moormann. — Aucun changement n'est survenu à l'établissement d'apprêts de M. Alexandre Moormann, rue de l'Hermitage, en ce qui concerne les cartonniers, qui ont soulevé l'incident de vendredi après-midi.

Les deux seuls ouvriers qui n'avaient pas fait cause commune avec eux, ont dû cesser tout travail, dans l'après-midi de samedi, par suite de la surproduction des pièces, qu'il était impossible de terminer.

Le chef de la maison a engagé, samedi soir, plusieurs nouveaux cartonniers, afin de tenter, lundi matin, la reprise générale des divers services.

Une descente du Parquet. — Dans la matinée de samedi, vers onze heures, M. Dassonville, juge d'instruction, arrivait à Roubaix, avec son greffier, M. Piancke.

Le magistrat s'est rendu directement au cabinet de M. Barroyer, commissaire central, où il est resté quelques instants seulement.

Il a fait ensuite une descente, accompagné de l'agent de sûreté Brouillard, dans un estaminet de la rue de la Gare, tenu par les parents du nommé Charles Vanden Veegache, à la suite d'un vol que ce dernier aurait commis chez un de ses oncles, jardinier à Mons-en-Barœul. L'inculpé est détenu à la prison de Lille.

M. Dassonville et son greffier ont quitté Roubaix par le train de 11 h. 40.

L'accident mortel de la rue de l'Epeule. — Funérailles de la victime. — L'émotion causée par le terrible accident de la teinturerie de MM. Emile Roussel et Jules Declercq, est loin d'être calmée. Les chefs de la maison, le personnel des bureaux et des ateliers, et les nombreux amis de Louis Albrecht, sont encore sous le coup du profond saisissement que leur a causé sa fin tragique.

Quant à la pauvre veuve, aux enfants et aux proches parents, leur douleur est toujours inconsolable.

Les funérailles de la victime auront lieu, aujourd'hui dimanche, à deux heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre.

Un vol par effraction dans un débit de tabacs de la Grande-Rue. — La bande insaisissable qui met en coupe réglée les divers quartiers de Roubaix, continue audacieusement ses exploits, et toujours elle opère de la même façon.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, à une heure qu'on ne saurait préciser, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Arthur Hus, débitant de tabacs, par le soupirail de la cave.

Ils ont gagné le rez-de-chaussée de la maison, et ont enlevé d'un buffet des bijoux, des porte-cigares, et un pain, le tout d'une valeur de soixante-dix francs environ.

Une plainte ayant été déposée au commissariat de police du troisième arrondissement, M. Vancostenoble a ouvert une enquête.

Arrestation de deux femmes pour vol. — Il y a une dizaine de jours, un bijoutier de la rue de la Vigne recevait la visite de deux femmes, qui se firent soumettre une série de bagues, et se retirèrent sans avoir, en apparence du moins, rien trouvé à leur convenance.

En remettant les objets dans sa vitrine, le marchand s'aperçut qu'il en manquait un. Il alla aussitôt déposer une plainte entre les mains du commissaire du quatrième arrondissement, en lui donnant le signalement exact des deux inconnues; M. Chapé les fit activement rechercher.

Samedi matin, vers dix heures, l'agent Danguiens, de passage boulevard de Colmar, apprenait que les femmes filées par la police offraient en vente des paniers, de maison en maison, non loin de là. Il n'eut pas de peine à les retrouver, et les invita à le suivre jusqu'à un estaminet voisin.

La cabaretière, autorisée par lui à les fouiller, trouva dans les poches de leurs vêtements deux reconnaissances du Mont-de-Piété de Tourcoing, constatant l'engagement de deux bagues d'or.

Comme elles ne pouvaient justifier de la provenance de ces billets de nantissement, l'agent les mena droit chez le bijoutier de la rue de la Vigne, qui reconnut du premier coup ses visiteuses. Un nouvel inventaire de ses marchandises lui prouva surabondamment que ce n'était pas une bague, mais deux qui lui avaient été enlevées.

Devant ces graves présomptions de culpabilité, les marchandes de paniers, Catherine Dehon et Joséphine Wynderstin, jeunes femmes de vingt-quatre ans, habitantes de la rue Monge, furent conduites au commissariat de la rue Saint-Joseph, et maintenues en état d'arrestation, après un interrogatoire en règle.

Les vols au cimetière. — Le conservateur du cimetière, M. Wagré, faisait une ronde de surveillance, samedi après-midi, vers deux heures et demie, lorsqu'il rencontra, dans une des allées latérales, deux tout jeunes gens, portant, par chacune de ses extrémités, un sac assez volumineux. Il les arrêta au passage, et ne tarda pas à apprendre que le colis suspect renfermait au moins vingt-cinq kilos de zinc, enlevé aux tombes environnantes.

M. Wagré chargea ses aides fossoyeurs de garder les deux voleurs à vue, pendant qu'il allait chercher la police.

Quelques instants plus tard, les agents de planton rue d'Avelghem et place Nadaud, venaient s'assurer de la personne des deux complices, pour les emmener au commissariat du quatrième arrondissement.

Ils déclarèrent se nommer Henri Leclercq et Théophile Depau, et être âgés respectivement de dix-huit ans et de quinze ans. Le premier demeure au Beau-Jardin, à l'estaminet Depau; le second habite rue de la Redoute.

Un charretier blessé par un cheval. — Dans la matinée de samedi, vers onze heures et demie, un charretier au service de M. André Derville, entrepreneur, Jean-Baptiste Bury, domicilié à Pecq (Belgique), était occupé au pansage de son cheval dans l'écurie. Le vicieux animal lui lança tout à coup une ruade dans le bas-ventre, et l'étendit sans connaissance sur le pavé.

Des camarades, témoins de l'incident, s'empressèrent autour du malheureux qui reçut dans la maison les soins les plus dévoués.

M. le docteur Derville, mandé en toute hâte, le fit transporter d'urgence à l'Hôtel-Dieu, après application d'un pansement sommaire.

L'état du blessé, sauf complications imprévues, n'inspire aucune inquiétude.

HALLES CENTRALES DE ROUBAIX

Le délicieux **beurre** d'Oostcamp se vend désormais aux Halles (stalle 124), au même prix qu'au dépôt central de la rue du Bois, 13 — 3.60 le kilog.

78199—36376

Un jeune cambrioleur. — La voiture de M. Vandenbosche, mercier, rue de la Vigne, était arrêtée devant la porte de la maison, samedi matin, vers neuf heures, et le commissionnaire en opérait le chargement, pour les livraisons à faire en ville.

A un certain moment, il aperçut un jeune garçon s'enfuyant à toutes jambes, avec une balle de marchandises qu'il venait d'enlever du véhicule.

Il se lança à sa poursuite, pendant que le brigadier de police Lepan, de passage au même instant, en faisait autant de son côté.

Le gamin, se voyant près d'être atteint, laissa tomber son butin pour accélérer sa course. Cela ne l'empêcha pas d'être de bonne prise, quelques secondes plus tard, et il fut conduit au commissariat de la rue Saint-Joseph.

M. Chapé sut bientôt qu'il avait affaire à un jeune ouvrier apprêteur, âgé de quatorze ans, J. D..., demeurant rue Bayart; après un interrogatoire sommaire, il le maintint en état d'arrestation.

Exploit d'un homme ivre. — Vendredi soir, vers neuf heures, un ouvrier pâtissier, complètement ivre, menait grand tapage dans la cour Krabanski, rue d'Arcole, dont il injuriait les habitants. A un certain moment, il devint si agressif que tout le monde dut s'enfermer chez soi, pour lui laisser le champ libre.

Le perturbateur s'en prit alors aux immeubles; il fit le siège de l'habitation de Mme Marie Thieffry, et alla jusqu'à en enfoncer la porte.

La ménagère, ne se sentant plus en sûreté, alla réclamer le concours de la police, au poste du premier arrondissement. Un agent se rendit sur les lieux, où il mit en état d'arrestation l'auteur de cette équipée, encore présent. C'est un homme de quarante-six ans, du nom de Jules Durieu, demeurant rue de Lannoy.

Croix. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le conseil municipal s'est réuni samedi 13 janvier à 8 heures et demie du soir sous la présidence de M. Pluquet, maire, 16 conseillers sont présents.

M. Descamp, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans aucune observation.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, vote un crédit de 106 francs en faveur d'un habitant de la commune, montant des frais occasionnés pendant son séjour à l'Institut Ophtalmique de Gand; il vote une somme de 500 francs pour compléter les dépenses des édifices communaux.

Conversion de l'emprunt de 1886. — Par suite de l'émission des obligations du 21 juillet 1892, le Crédit Foncier se trouve en mesure de procéder à la conversion des emprunts scolaires réalisés jusqu'à ce jour et, en conséquence de réduire à 4 fr. 10 pour cent, à compter du 31 janvier 1894, le taux de l'intérêt de l'emprunt de 23.780 francs contracté par la commune de Croix en 1886.

Toute conversion comportant le remboursement anticipé des prêts en cours, le Crédit Foncier serait en droit d'exiger le paiement de 1/2 pour cent prévu par la convention intervenue. La société consent à l'abandon de cette indemnité au profit de la commune, mais cette ci suspendra l'engagement de remboursement de l'année 1894.

Le prêt monterait à la somme de 1401 fr. 16, au lieu de 1569 fr. 36; il en résulterait pour la commune une réduction annuelle de 68 fr. 20 c.

Le conseil, après avoir pris connaissance de l'exposé, accepte la conversion.

Rapport de M. le contrôleur des contributions. — Depuis quelque temps la ville de Croix ayant pris une grande extension, un nouveau recensement à domicile s'imposait dans la commune. M. Jacquin, contrôleur des contributions, a, avec l'aide de plusieurs notables de la commune, effectué ce travail, et a constaté que la répartition ancienne était bonne. « En 1893, dit le contrôleur, il y avait dans la commune 1021 contribuables; cette année, en 1894, il y en aura 1341 soit 320 en plus que l'année précédente.

Le montant des sommes prélevées sur les loyers était, en 1893, de 22,168 francs en 1894 il sera de 24.898, soit 1,930 francs en plus.

Les résultats sont inférieurs à ceux que présumait le contrôleur, ceci par suite des neuf dixièmes qui échappaient à l'impôt, par suite d'indigence. Quoique cela, le taux sera diminué de un quinzième. De plus, 8 ou 9 contribuables ont été exemptés d'impôts en raison de leur situation de chef d'une famille très nombreuse.

M. le contrôleur leur répartit l'impôt comme il suit :

Ceux qui payeront 20 francs de loyer ne devront que la côte personnelle; ceux qui paieront 21 francs seront passibles d'une cote personnelle et d'une cote mobilière de un franc; il en sera ainsi jusqu'à 30 francs de loyer; au-dessus de 30 francs il sera perçu un dixième sur la valeur locative.

Cette énumération assez longue des contributions a été approuvée par tous les membres du Conseil.

Une demande de pavage de la rue du Boulevard, formulée par M. Louis Willem est renvoyée à la commission de la voirie.

La question de la perception des droits de place sur la voie publique est renvoyée aux commissions des finances et voirie pour être discutée jeudi soir.

— Il y a deux ans, dit M. le Maire, le Conseil général avait voté une somme de 30 francs pour venir en aide aux pauvres les plus dignes d'intérêt, à la condition que la commune voterait la même somme.

Faute de ressources nous n'avons pu le faire l'année dernière; aujourd'hui, l'administration vous propose de donner un avis favorable à ce vote. Adopté.

M. le Maire désigne ceux de ses concitoyens qui devront profiter de cette faveur.

Un membre du Conseil propose de doter le tombereau d'ébouage d'une sonnette, afin d'avertir les habitants de son passage. Cette demande est prise en considération.

La séance est levée à 10 heures.

— *A propos d'une tentative de suicide.* — Nous avons raconté qu'une femme, Marie Romans, avait tenté de se suicider, à Croix, en absorbant du chloroforme. M. Alphonse Méplomb, dont il a été question, dans ce récit, nous prie de dire qu'il ne demeurait pas avec cette personne, et qu'il ne l'a connue que fort peu de temps.

Lannoy. — *Conseil municipal.* — Au sujet de l'emprunt de 60,000 fr. adopté par le Conseil municipal lors de la dernière séance nous avons dû que le taux était fixé à 3 0/0. C'est 3 fr. 70 pour cent qu'il faut lire.

Lys-lez-Lannoy. — *Un vol qualifié au hameau de la Justice.* — Un vol, qui dénote chez son auteur une rare habileté, a été commis, vendredi, au hameau de la Justice, dans une maison isolée, appartenant à la veuve Desplechin, journalière.

Le père de cette dernière, occupé chez M. Derville, entrepreneur à Roubaix, et son frère, tisserand à l'usine de M. Jean Deffresne, ne rentrent que le soir; quant à la veuve Desplechin, elle travaille à la journée dans diverses maisons; de sorte qu'il ne reste personne pour garder le logis.

Vendredi, vers six heures du matin, avant le départ de Mme Desplechin, un individu se présenta chez elle et, avec un accent flamand assez prononcé, lui demanda si M. Derville n'avait pas besoin d'ouvriers. La veuve Desplechin l'engagea à revenir après le retour de son père et le visiteur partit.

Il était sept heures du soir quand M. Desplechin père et son fils rentrèrent. Ils ne remarquèrent rien d'anormal; mais quand la veuve Desplechin, rentrée à son tour, monta dans sa chambre, elle fut étonnée de voir la fenêtre et la porte de l'armoire ouvertes.

Bientôt elle constatait que le linge renfermé dans l'armoire avait disparu, ainsi qu'une somme de 45 francs. Pénétrant dans sa garde-robe, elle y remarqua un grand désordre, et la disparition d'une somme de 160 francs, qui était renfermée dans une sacoche suspendue à un porte manteau. De plus, le voleur avait essayé, mais vainement, de fracturer un coffre. Tout le linge et les vêtements qui se trouvaient dans la chambre de Deplechin fils avaient également disparu.

Les voisins interrogés, répondirent que, vers cinq heures, ils avaient aperçu dans la maison une lumière allant d'une chambre à l'autre, mais ils n'y avaient pas pris garde.

De ce qui précède, il est permis de supposer que le visiteur matinal n'était autre qu'un hardi voleur qui avait pris la précaution, avant d'opérer, d'examiner les êtres de la maison.

La gendarmerie de Wattrelos, prévenue, s'est transportée sur les lieux et a ouvert une enquête qui, jusqu'à présent est restée sans résultat.

Coffres forts incombustibles CARLYET
LILLE, 50 52, rue des Fossés Neufs, 50 52, LILLE
Ouverture et réparations coffres-forts tous systèmes
77302—36315

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 60. — Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**
Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 130, à Roubaix ;
" rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille), à Roubaix ;
et *aux Halles Centrales* (stalle 124);
" rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — 12 janvier : Hommes et femmes, 492 portions; garçons et filles, 960; total, 1.452.

13 janvier : hommes et femmes, 576; garçons et filles, 1.040; total, 1.616.

Don de M. Louis Tiers, rue d'Inkermann, 20 fr.; don du Pavillon des Plaisirs, 100 fr.; don de divers, 250 fr.

ENTREMENTS DE 14 JANVIER. — M. Eugène Moulard, 2 h. Sainte-Elisabeth. — Mme Grimault, née Clapuyt, 3 h. 1/2 Notre-Dame.

ANCIENS COMBATTANTS DE CRIMÉE. — Les anciens combattants de la guerre de Crimée sont invités à se rendre d'urgence, aujourd'hui, dimanche, au siège de la société, à 5 heures du soir, à l'effet de délibérer sur diverses questions mises à l'ordre du jour.

LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA ROUBAISIENNE. — Le classement annuel des gymnastes de la société, aura lieu du janvier. Le Comité fait appel aux gymnastes pour ce classement qui aura une certaine importance cette année-ci; car c'est d'après les résultats que sera choisie la section qui participera au grand concours fédéral de Lyon qui a lieu les 13 et 14 mai et dont le comité a voté en principe la participation de la société.

Les exercices imposés pour le classement sont affichés dans le local. Avis aux intéressés.

WATTRELOS

La Musique municipale organise pour le dimanche 28 février prochain, un grand concert qu'elle offrira à ses membres honoraires ainsi qu'aux familles des membres exécutants. Nous publierons prochainement le programme détaillé de ce concert qui promet d'être des plus attrayants et pour lequel la Musique municipale s'est assuré le concours d'artistes les plus en renom.

Enfants de la Lyre. — La lettre suivante vient d'être adressée au président des *Enfants de la Lyre*, par M. le président du comité tourquennois de la Société française de secours aux blessés militaires :

« *Monsieur Salomon Gutkine président des « Enfants de la Lyre » à Wattrelos.*

» J'ai l'honneur de vous remettre inclus un reçu pour la somme de quarante-trois francs vingt centimes que vous voulez bien m'adresser, produit d'une quête faite à la société des *Enfants de la Lyre*.

» Je vous prie de présenter mes remerciments aux membres de votre société.

» Cette manifestation toute française prouve que dans notre chère Patrie ceux qui sont dans leurs foyers pensent à ceux qui sont sous un climat malsain, plantent et défendent le drapeau tricolore, symbole de la civilisation.

» En leur nom, je vous adresse un merci du fond du cœur.

» Vous avez le droit d'être fier d'être à la tête d'une aussi vaillante société.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, avec mes remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

» L. MONNIER, président. »

TOURCOING

UN DRAME CONJUGAL

Tentative de meurtre d'un mari sur sa femme

Samedi vers le soir, la rue de Tournai était le théâtre d'un drame sanglant qui a mis tout le quartier en émoi : une femme a été frappée de plusieurs coups de couteau par son mari qui, la laissant pour morte, alla immédiatement se constituer prisonnier.

Voici dans quelles circonstances s'est produite cette tentative d'homicide.

Un ménage désuni

Un ouvrier fondeur, Léopold Parmentier, originaire de Belgique, actuellement âgé de 32 ans, est marié à Rosalie Désir, bobineuse, née à Roubaix en 1863.

Le ménage était désuni depuis longtemps et les époux avaient dû se séparer plusieurs fois déjà. Le mari ne travaillait guère tandis que la femme était très régulièrement occupée comme bobineuse à la fabrique de tapis de MM. Lorthiois frères, rue du Petit-Village.

La dernière séparation remontait à deux mois. Parmentier était allé habiter chez sa sœur, rue Claire Lemettre, et sa femme demeurait avec une parente rue Messiaen.

Une tentative de rapprochement avait été faite mercredi dernier par M. Villon, commissaire du 2e arrondissement. La femme avait consenti à reprendre la vie commune sur les instances de son mari, à condition que celui-ci remplaçât les meubles de ménage qu'il avait vendus.

Mais, dès le lendemain, Parmentier avait oublié ses promesses. Il proférait de nouvelles menaces de mort contre sa femme, ne se cachant nullement pour dire qu'il la tuerait.

La tentative de meurtre

Déjà, il voulait sans doute mettre ses menaces à exécution quand, vendredi soir, à l'heure de la sortie des ateliers, il s'était posté aux abords de la fabrique de MM. Lorthiois, guettant sa victime.

Avertie à temps, la femme Parmentier ne quitta pas l'établissement immédiatement; elle resta cachée chez le chauffeur jusqu'à 8 h. 1/2 et lassa sans doute ainsi la patience de son persécuteur.

Parmentier n'avait pas cependant renoncé à son projet. Samedi vers 6 heures 1/2 du soir, il rencontrait rue de Tournai, sa femme accompagnée d'une de ses sœurs. Il se précipita immédiatement sur elle, la saisit à la gorge et la frappa à plusieurs reprises de son couteau qu'il tenait ouvert dans sa poche; puis la voyant s'affaisser couverte de sang, il prit la fuite.

Des passants relevèrent la malheureuse femme et la transportèrent dans le magasin de M. Hercelle-Leruste. Plusieurs médecins, MM. les docteurs Carrette, Fichaux, Dewyn et Cuisset, et M. Philibert Capelle, pharmacien, ne tardèrent pas à lui porter des secours.

La victime

La victime de cette tentative de meurtre portait sur le côté droit de la tête, dans le cuir chevelu, une blessure de 4 à 5 centimètres d'étendue, 3 autres en avant de l'oreille et une à la face dorsale de la main droite. Différentes blessures avaient causé une hémorrhagie assez abondante mais heureusement aucune n'est mortelle et les médecins espèrent que la pauvre femme pourra reprendre son travail au bout d'un mois.

Le meurtrier

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Parmentier, croyant sa femme morte, se rendit en courant au poste de police et là, brandissant son couteau il confessa son forfait non sans y mettre une certaine forfanterie.

Il fut immédiatement soumis à un interrogatoire dans le cabinet de M. Cotard, commissaire de police du premier arrondissement. Loin de manifester du regret de son crime, il avoua que depuis longtemps il avait l'intention de tuer sa femme.

Le meurtrier fut immédiatement écroué et avis a été donné au parquet.

L'arme dont il s'est servi est un couteau ordinaire à large lame : il avait fait disparaître avec les doigts les traces de sang qui la recouvraient.

Un dernier détail :

Parmentier a servi dans la légion étrangère et a fait la campagne du Tonkin.

MONIER

L'éclairage des rues particulières. — C'est à partir du 20 de ce mois, conformément à l'arrêté municipal, que toutes les rues particulières devront être éclairées par les soins des propriétaires riverains qui doivent se concerter entre eux.

Mais la chose n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître à première vue; car on compte pour certaines rues plus de 100 propriétaires, et on comprend qu'en pareil cas, l'entente n'est pas facile, surtout que bon nombre d'intéressés n'habitent pas Tourcoing.

A en juger par un relevé qui se fait en ce moment et qui est s